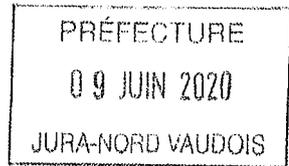




Service de la sécurité
civile et militaire

Division affaires militaires
et logistique

Place de la Navigation 6
Case postale 16
1110 Morges 1



Rue des Moulins 10
Case postale 1094
1401 Yverdon-les-Bains

N/Réf. : LDJ/mip

Morges, le 4 juin 2020

Tirs militaires en 2020

Mesdames, Messieurs,

Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a qualifié la situation en Suisse de « situation extraordinaire » au sens de la loi sur les épidémies.

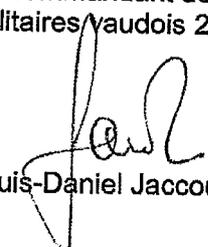
En raison du caractère imprévisible de l'évolution de la situation et d'éventuels problèmes de mise en œuvre, le Chef de l'armée a décidé en consultation avec la Fédération sportive suisse de tir ce qui suit pour l'armée suisse :

Le tir obligatoire hors du service 2020 (programme obligatoire) pour les militaires astreints au tir obligatoire est suspendu.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir procéder au retrait des affiches 2020 placardées aux piliers publics des communes de votre district.

D'avance je vous en remercie et vous présente, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le commandant des arrondissements
militaires vaudois 2 et 5


Louis-Daniel Jaccoud

